

# LE SNES-FSU ET VOTRE DISCIPLINE



Vous avez sans doute déjà rencontré les militant.e.s du SNES-FSU - syndicat majoritaire dans le second degré - dans votre établissement, lors de mobilisations, à l'occasion d'une demande de mutation, pour des questions d'affectation, pour la gestion de votre carrière ...

Le SNES-FSU a un projet éducatif, une réflexion sur le métier, les pratiques professionnelles, l'enseignement de votre discipline, la formation initiale et continue : programmes, contenus, pratiques, il travaille ces questions avec les collègues syndiqué.e.s qui le souhaitent.

Il est à la fois critique à l'égard des réformes et force de proposition. Il porte ainsi la parole de la profession.

Il vous propose des réflexions collectives notamment par le biais de journées de réflexion disciplinaires, de stages académiques et nationaux, des publications qui vous accompagnent au quotidien dans l'exercice de votre métier. Ces réflexions s'appuient sur un réseau de chercheurs, chercheuses, formateurs, formatrices, d'associations de spécialistes, de mouvements pédagogiques, qui permet d'éclairer, par des points de vue divers et complémentaires, les enjeux tant scientifiques que didactiques, pédagogiques et sociaux des disciplines. Le SNES-FSU vous permet de ne pas rester isolé.e et d'échanger avec des collègues de votre discipline, sans regard hiérarchique.

## Où trouver ces réflexions ou publications ?

Dans l'US, le journal du syndicat, et dans des publications spécifiques, que les syndiqué.e.s reçoivent, et sur le site du SNES-FSU :

<https://www.snes.edu/> Rubrique **Mon métier**

Espace pratiques professionnelles :

<https://pratiquesprofessionnelles.blog.snes.edu>

## Comment participer ?

En vous syndiquant au SNES-FSU, vous pourrez participer si vous le souhaitez à des réunions, des formations, des colloques ouvrant droit à des autorisations d'absence, et être inscrit.e sur une liste de discussion disciplinaire où chacun.e peut exprimer son point de vue. Cela vous permet de poser vos questions, d'échanger avec des collègues sur les questions pédagogiques et didactiques qui traversent votre discipline, sur les conditions d'exercice. Et selon vos disponibilités vous contribuerez ainsi à la réflexion syndicale du SNES-FSU et à son positionnement.

## Le SNES-FSU et la réflexion sur les disciplines

Pour le SNES-FSU, la réflexion sur les savoirs enseignés, sur les programmes et les pratiques est un objet syndical. Le SNES-FSU est attaché à l'enseignement des disciplines et à une interdisciplinarité qui se construit à partir de celles-ci. Il estime que la profession doit prendre en charge une réflexion sur les savoirs enseignés. Il est indispensable de se questionner sur le rapport au savoir des jeunes et sur les modes d'apprentissages, pour permettre leur réussite.

Au niveau national, ces réflexions sont animées par des collègues de votre discipline.

N'hésitez pas à demander votre inscription sur une liste disciplinaire (voir au dos).

**Pour d'autres informations :**

[contenus.secretariat@snes.edu](mailto:contenus.secretariat@snes.edu)

## ADHERER AU SNES-FSU

**Vous avez la possibilité de renseigner et éditer votre bulletin d'adhésion, l'imprimer pour le remettre à un.e militant.e du SNES-FSU dans votre établissement, votre section académique (S3) ou départementale (S2) ou bien adhérer en ligne <https://www.snes.edu/adherer-maintenant/>**

Le SNES-FSU ne fonctionne que grâce aux cotisations de ses adhérent.e.s. La cotisation peut être mensualisée en 10 prélèvements. Elle donne droit à un crédit d'impôt dont bénéficient tous les adhérent.e.s, imposables ou non : 66% de la cotisation est remboursé par les impôts.

Le SNES-FSU traite vos données personnelles conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD).

# LANGUES VIVANTES ETRANGERES ET REGIONALES



Depuis 2010, l'enseignement des LVER a été fragilisé par les réformes successives **au collège comme au lycée**.

Alors que les conditions d'enseignement se sont progressivement dégradées, les enseignant.e.s de LVER ont été sommé.e.s de mettre en place un programme inter-langues et par cycles qui a minoré les aspects linguistiques et culturels de chaque langue.

Les nouveaux programmes du **lycée** imposent de traiter un nombre d'axes important, ce qui ne permet pas d'approfondir et de consolider connaissances et compétences. Cela occasionne un surcroît de travail et un stress supplémentaire pour les enseignant.e.s.

L'apparition des spécialités LLCER, anglais monde contemporain, et l'ETLV contribuent également à alourdir la charge de travail sans pour autant apporter plus d'enseignement de langue.

Dans le cadre de la réforme du baccalauréat, la tenue des épreuves, devenues locales, est renvoyée à la seule responsabilité des enseignant.e.s.

Le contrôle continu renforce la pression exercée sur les personnels et a un impact considérable sur les pratiques.

Les pratiques ont également été impactées par des **certifications ou attestations** en tous genres qui tendent à priver l'enseignant.e de son rôle de conception et d'évaluation. Suite à la grève du 13 janvier 2022, le SNES-FSU a obtenu la suppression pour l'année de l'attestation de Terminale, mais le combat n'est pas terminé pour obtenir la suppression définitive de toutes les attestations et certifications. En collège, l'attestation **Ev@lang** reposant seulement sur deux compétences, n'a convaincu personne.

Enfin, malgré les différents discours prônant la diversification, celle-ci est en net recul, l'offre se résumant souvent à l'anglais, l'espagnol et l'allemand.

## Les propositions du SNES-FSU

Il faut rétablir des horaires disciplinaires dignes de ce nom, obtenir des groupes à faible effectif pour travailler correctement (notamment l'oral) et repenser les évaluations.

Une politique nationale des LVER doit être menée, afin de cadrer les évaluations et diplômes mais aussi pour développer à nouveau une diversification mise à mal au fil des réformes **du collège et du lycée**, notamment en direction des langues dites «à faible diffusion» (italien, chinois, portugais...) et des langues régionales.

**Au lycée**, la réforme a bel et bien compromis l'avenir des enseignements optionnels et surtout des langues régionales. Il faut à tout prix préserver la possibilité pour les élèves de choisir ces enseignements.

Les conditions d'enseignement de ces deux dernières années ont été très difficiles, **en collège comme en lycée**, et la pratique de l'oral en a été particulièrement affectée. Un aménagement des programmes et des épreuves du baccalauréat est indispensable. Il est nécessaire de diminuer le nombre d'axes imposé en tronc commun et le nombre d'œuvres et thématiques en spécialité au **lycée**.

**En collège**, une adaptation des programmes est également indispensable pour pouvoir couvrir toutes les activités langagières

**En collège et en lycée, le SNES-FSU propose des aménagements de programmes et d'épreuves :**

<https://www.snes.edu/article/rentree-2021-necessaires-amenagements-de-programmes/>

**Il demande la remise à plat du DNB et des réformes inégalitaires du bac, du lycée et de Parcoursup**, ce qui suppose une autre organisation des enseignements au lycée et le retour à des épreuves nationales, terminales et anonymes.

**Septembre 2022**

Toutes ces questions et d'autres en particulier sur les pratiques de classe traversent le quotidien des enseignant.e.s. Le SNES-FSU **vous propose d'en débattre en dehors de tout regard hiérarchique :**

- retrouver des ressources, des propositions émanant de réflexions collectives avec les collègues sur le site du SNES-FSU : <http://www.snes.edu/metiers/langues-vivantes/> et <https://pratiquesprofessionnelles.blog.snes.edu>
- demander son inscription sur une liste de discussion disciplinaire réservée aux syndiqué.e.s et/ou participer à des journées de réflexion : [lver@snes.edu](mailto:lver@snes.edu)